

Introduction

Ghislain Otis, Ph.D., MSRC

Volume 48, Number 1, 2018

État et cultures juridiques autochtones : un droit en quête de légitimité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1049313ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1049313ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Otis, G. (2018). Introduction. *Revue générale de droit*, 48(1), 65–66.
<https://doi.org/10.7202/1049313ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

État et cultures juridiques autochtones : un droit en quête de légitimité

Introduction

La *Revue générale de droit* publie dans ce numéro thématique une série d'articles traitant des rapports entre les systèmes juridiques autochtones ou coutumiers et les systèmes étatiques. Ces articles sont issus de travaux réalisés dans le cadre du partenariat de recherche « État et cultures juridiques autochtones : un droit en quête de légitimité » dirigé par la Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones. L'objectif de ce partenariat est de comparer et d'évaluer de manière intégrée — à partir d'études de cas au Canada, en Afrique, en Europe et dans le Pacifique Sud — les pratiques de gestion du pluralisme juridique en vue d'identifier des modèles novateurs d'interaction des cultures juridiques autochtones et occidentales. L'étude des pratiques se déploie en trois phases (observation, classification et évaluation) de manière à répondre aux questions de recherche suivantes :

- Comment se manifeste le pluralisme juridique dans les cas/régions étudiés?
- Comment sont gérées les interactions entre les cultures et les systèmes juridiques?
- Quels pratiques ou modèles sont de nature à permettre une gestion plus effective et légitime du pluralisme juridique?

Exception faite d'une brève analyse introductive des modes de production et de transmission du droit autochtone, les textes publiés dans ce numéro visent principalement à répondre à la question de savoir comment se manifestent et sont gérées les interactions entre les ordres juridiques autochtones/coutumiers et étatiques dans les cas étudiés.

Les travaux de recherche à l'origine des articles ont été rendus possibles par une généreuse subvention accordée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre du programme de partenariats de recherche. Les chercheuses et les

chercheurs ont en outre bénéficié d'un soutien financier important de l'Agence universitaire de la francophonie, qui doit aussi être remerciée.

Ghislain Otis, Ph.D., MSRC

Professeur titulaire

Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique
et les peuples autochtones

Faculté de droit

Université d'Ottawa